



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 33642

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur les intentions du Quai d'Orsay quant à la décision de l'Organisation des Nations unies de regrouper à Bruxelles les activités de ses centres d'information en Europe. A l'ONU, il y a six langues officielles et deux langues de travail : l'anglais et le français et, de ce fait, tous les documents officiels devraient être mis à disposition simultanément dans les deux langues ; la réalité est tout autre et la diffusion des textes en français est systématiquement effectuée un jour, voire une semaine après ceux en anglais. M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de 1982 à 1992, souligne que « La langue est une dimension du patriotisme, se battre pour le français, c'est se battre pour la France » « car une langue exprime un esprit, une psychologie, une vision du monde » et d'ajouter que « l'hégémonie de l'anglais entraîne forcément la domination intellectuelle et donc politique ». Il lui demande si ces démarches n'augurent pas le véritable déclin de l'utilisation de la langue française, et si cette défaite ne serait pas irréversible pour notre identité culturelle, notre politique et la francophonie.

### Texte de la réponse

La décision du secrétaire général de l'ONU, récemment avalisée par l'Assemblée générale des Nations unies, de fermer les neuf centres d'information d'Europe occidentale afin de les remplacer par un nouveau pôle régional d'information implanté à Bruxelles doit être replacée dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU actuellement en cours. Cette réforme représente une priorité du mandat que les États membres ont confié au secrétaire général. Après une première série de réformes lancées en 1997, qui ont pour la plupart d'entre elles abouti, le secrétaire général a mis en chantier en 2002 une seconde série de réformes. L'Assemblée générale a fait siennes la plupart des recommandations du secrétaire général, parmi lesquelles figurait en particulier la rationalisation du réseau des centres d'information, à commencer par celui de l'Europe occidentale. Cette recommandation faisait suite notamment à deux rapports soumis au comité de l'information de l'ONU concluant à un déséquilibre injustifié de l'allocation des ressources au profit des pays développés. Dès le départ, la France a apporté son soutien à la réforme du réseau des centres d'information. Celle-ci participe en effet d'un processus large de réorganisation des structures de l'ONU en vue d'une meilleure utilisation des ressources, dont les États membres les plus riches doivent prendre leur part, afin de montrer l'exemple. La France n'est pas la seule concernée : le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce et le Danemark participent à cette première étape de la réforme. Devraient suivre les futurs États membres au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union. Cette décision résulte d'un consensus parmi l'ensemble des États membres de l'ONU et constitue le point de départ d'une réforme des centres d'information de l'ONU dans le monde entier. L'implantation du nouveau pôle régional à Bruxelles, qui a fait l'objet d'intenses concertations entre les membres de l'Union européenne et le Secrétariat de l'ONU, résulte de la volonté de celui-ci de rapprocher l'Organisation des institutions de l'Union européenne. En revanche, à la demande de la France, les centres d'information de Genève et de Vienne ne seront pas touchés, afin de préserver l'équilibre existant entre le siège à New York et les pôles européens de l'ONU. Le pôle régional, ouvert le 1er janvier 2004 et inauguré par le secrétaire général de l'ONU le 30 janvier, devrait permettre une plus grande efficacité dans la diffusion des messages essentiels de

l'ONU, grâce à une concentration des ressources humaines auparavant disséminées dans plusieurs centres de taille modeste. Un contact étroit sera par ailleurs maintenu par chacun des responsables avec sa zone géographique de compétence, la France représentant une zone à part entière. Le pôle régional sera doté des ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir travailler dans les onze langues de l'Union, à moindre coût que dans la configuration précédente. La France a déjà indiqué au sous-secrétaire général de l'ONU chargé de l'information, en sa qualité de coordonnateur en matière de multilinguisme, qu'elle sera particulièrement vigilante sur la capacité linguistique du nouveau pôle. La nouvelle structure envisagée n'aura pas pour conséquence un affaiblissement du français au sein du système de l'ONU. Comptant parmi les six langues officielles de l'ONU, le français bénéficie d'un statut privilégié au sein de l'organisation. La France a d'autre part obtenu qu'une partie des économies dégagées soient réaffectées, dans le cadre du budget 2004-2005, au renforcement du multilinguisme au siège de l'ONU, notamment sur le site Internet, qui est pour le public francophone une source essentielle d'information sur les activités de l'organisation. Cette mesure devrait permettre un rééquilibrage du site entre l'anglais et les cinq autres langues officielles de l'ONU, dont le français. Enfin, avec la nomination de M. Hassen, M. Fodha, francophone et ancien directeur du centre d'information des Nations unies à Paris, à la tête du nouveau centre régional et celle d'un compatriote, M. Jean-Pierre Bugada, au sein de l'équipe de direction, le centre semble particulièrement bien armé pour répondre de manière satisfaisante à la constante préoccupation française du respect de la diversité linguistique à l'ONU.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33642

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1118

**Réponse publiée le :** 16 mars 2004, page 2007